



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du Lundi 05 décembre 2022

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
10 novembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :
En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 14

Présidence de séance
Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance
Marie-Claire HENAFF

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Julien KERGUILLEC, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Gérard DANIELOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER .

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Bernard FLOCH.

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 05 décembre 2022

OBJET	PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE MORLAIX (APPROBATION SUITE CONSULTATION)
ACTE	CS-2022-06-N39
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Bilan de la consultation

6 contributions ont été reçues : Morlaix Communauté - CC Pays de Landivisiau - la Chambre d'Agriculture - La Chambre de Commerce et d'Industrie - La chambre des Métiers et de l'Artisanat - Le conseil de développement.

En ce qui concerne la synthèse du diagnostic, les contributeurs ont souhaité que le comité syndical porte une vigilance particulière sur l'utilisation de données statistiques jugées parfois trop anciennes :

- Le niveau des investissements portés depuis 4 à 5 ans dans le domaine industriel, ou agro-industriel doit être mieux affirmé.
- La proportion des entreprises artisanales était qualifiée de faible dans le projet. Or, celle-ci est supérieure à la densité départementale (25/1000 habitants pour le Pays ; 21/1000 habitants pour le dpt)

Ces mentions ont été modifiées dans le projet proposé. La partie AFOM qui présentait des conclusions sans être appuyées par des chiffres a été supprimée.

En ce qui concerne les enjeux partagés : les ambitions portées par le projet sont partagées par les contributeurs

En ce qui concerne le programme d'actions du Pays, plusieurs thématiques n'apparaissent pas assez prioritaires/précises selon les contributeurs :

- Le questionnement sur l'échelle du traitement de la question touristique à l'échelle du Pays
- Une affirmation plus forte de la mobilisation du Pays en matière de transition écologique est souhaitée
- Le traitement de la question de la mobilité doit être précisé, notamment en matière de moyens à mobiliser

La réponse du Pays de Morlaix, afin de contribuer à relever les défis communs (enjeux partagés), se décompose en trois grands axes, 9 orientations stratégiques et environ 30 missions.

AXE 1 : COORDONNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS DE TRANSITIONS ET D'INNOVATIONS

- Poursuivre la mission d'animation territoriale à l'échelle du Pays de Morlaix
- Poursuivre la mission de coordination territoriale emploi formation à l'échelle Pays de Morlaix
- Accompagner les filières innovantes en collaboration avec l'ensemble des acteurs

AXE 2 : VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOUTENABLE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE MORLAIX

- Affirmer le rôle du Pays comme chef de file de la planification urbaine stratégique
- S'engager vers une gestion intégrée de l'eau, une ressource essentielle pour la pérennité du territoire
- Coordonner et/ou suivre la réflexion de la mise en œuvre d'actions intégrées dans les PCAET
- Articuler les politiques de mobilités dans l'ensemble du Pays de Morlaix

AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL DU PAYS DE MORLAIX ET EN FAVORISANT LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Développer une approche diversifiée d'une politique patrimoniale par la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire
- Favoriser la cohésion sociale grâce au contrat local de santé, avec les acteurs existants

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité,

- **PREND ACTE** des éléments issus de la consultation
- **APPROUVE** le projet de territoire présenté
- **DECIDE** de mobiliser les moyens nécessaires pour le mettre en œuvre
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à mener les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

Votants	13
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 5 décembre 2022
Le Président
Jean-Paul VERMOT

